



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON - Sandrine BOSCARO, pouvoir donné à Frédéric MAUGIRON

*Nombre de suffrages exprimés : 13*

*Pour : 11*

*Contre : 0*

*Abstention : 2*

### **Délibération n° D\_14\_12042024**

**Objet : Budget de la commune : Approbation du compte administratif 2023**

### **Annule et remplace la délibération n° D\_06\_12042024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur.

Le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Le compte administratif est adopté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire, appuyé techniquement par la secrétaire générale, donne lecture du compte administratif chapitre par chapitre et donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du Conseil municipal.

La vue d'ensemble du Compte administratif 2023 du budget de la commune est exposée ci-dessous :

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section de fonctionnement	A	1 302 798,51	G	1 487 188,42
	Section d'investissement	B	189 594,40	H	174 852,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	88 509,88 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	116 434,34 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 608 827,25	= G + H + I + J	1 750 550,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	33 147,89	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	33 147,89	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 302 798,51	= G + I + K	1 575 698,30
	Section d'investissement	= B + D + F	339 176,63	= H + J + L	174 852,45
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 641 975,14	= G + H + I + J + K + L	1 750 550,75

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle du Conseil municipal (articles L.1612-12 et L.2121-14 du CGCT), et sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 18 avril 2024.  
Le Maire, Emile BUCH.*

